



LE JOURNAL DE SAINT JULIEN

Février 2022

N°19

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

LES VŒUX DU MAIRE

Bien chers habitants de Saint Julien de Peyrolas ;

Permettez-moi de vous renouveler tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022 qui débute avec cette pandémie de la COVID toujours présente et qui nous limite dans nos libertés d'agir.

Je souhaitais pouvoir organiser une cérémonie conviviale le 21 janvier dernier mais la situation sanitaire fait que nous avons dû nous résigner à l'annuler. C'est par l'intermédiaire de ce journal que je m'adresse à vous pour vous dresser un premier bilan de nos 20 mois de mandat et vous parler des projets à venir. D'ores et déjà je puis vous assurer que l'équipe municipale, les agents communaux et moi-même œuvrons dans la même direction qui est l'intérêt général et non particulier en respectant les lois et règlements de notre pays comme nous nous y étions engagés. Voir prospérer dans de bonnes conditions, l'intérêt de notre village, Saint Julien de Peyrolas, est notre priorité.

Si le territoire dans son ensemble change, notre commune aussi change profondément. Avec 1469 habitants recensés au 1^{er} janvier 2022 (1259 habitants au 01/01/2010 soit 210 habitants en plus en 12 ans), Saint Julien de Peyrolas est la 13^e commune sur les 44 de la CAGR, mais aussi et surtout la 3^e commune sur les 24 qui composent le Canton après Pont Saint Esprit et Saint Paulet de Caisson. Nous organiserons de nouveau un recensement à partir du début d'année 2023.

Cette année passée, nous avons entrepris quelques travaux qui concernaient la sécurisation de certains axes routiers. C'était une demande d'un bon nombre d'entre vous. Des ralentisseurs et des radars pédagogiques ont été mis en place aux endroits stratégiques de la commune. Cependant, je tiens à préciser que nous ne pouvons pas mettre en place ce genre de sécurisation à n'importe quel endroit car il y a des normes à respecter. Nous avons fait appel à la subvention des amendes de police pour payer en partie ces dispositifs.

Nous avons entrepris des travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments publics, ce que la loi nous impose depuis 2005. Aucun de nos bâtiments n'était accessible aux personnes à mobilité réduite ou avec des difficultés pour se déplacer. Ces travaux obligatoires et nécessaires rendent également un grand service aux parents ou personnes qui ont des enfants en bas âge avec des poussettes. Ils seront terminés en 2022. Parallèlement à ces accessibilités, nous avons dû créer des emplacements de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite qui doivent se rendre dans les divers services administratifs mentionnés ci-dessus.

Dans le cadre du plan de relance mis en place par l'État qui concernait un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, les élus en charge des affaires scolaires ont monté et argumenté un sérieux dossier qui a été retenu par le ministère de l'Éducation Nationale qui finance en partie cette mise en place. Nous avons découpé en 2 tranches l'équipement de 5 classes (du CP au CM2) de notre école. La première tranche concernait l'installation de VPI (Vidéoprojecteurs Interactifs) et la seconde tranche qui sera mise en place au cours de cette année 2022 avec l'installation d'une classe mobile. Notre école bénéficie d'une excellente réputation et il était logique et normal d'investir pour que les enfants de Saint Julien de Peyrolas, Salzac, Saint Christol de Rodières et Aiguèze qui la fréquentent, évoluent avec notre société qui s'oriente de plus en plus en faveur de l'utilisation des outils numériques.

Dans le cadre des économies d'énergie que nous engageons, nous avons réalisé la première tranche sur 3 des travaux qui concernent le passage aux ampoules à LED des 196 points lumineux de l'éclairage public de la commune. Cette première tranche concernait 75 candélabres parmi les plus énergivores. Avant ce changement, ces lampadaires consommaient 43 788 kWh/an pour un coût de 4 817,00 €. Avec le passage au LED, la consommation annuelle passe à 7 177,3 kWh/an pour un coût de 790,00 € soit une économie de 4 027,00 € pour ces seuls points lumineux et une consommation divisée par 6,1. Ces travaux sont entrepris par le SMEG (Syndicat Mixte d'Énergie du Gard), qui subventionne à hauteur de 70 % les travaux. La deuxième tranche aura lieu à la fin de l'été 2022.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative et pour encourager encore davantage au tri des déchets, un composteur collectif est mis en place au niveau du nouveau cimetière. Si vous êtes intéressés, vous pouvez venir retirer gratuitement un bio seau à compost de 8 litres à l'accueil de la mairie.

En ce qui concerne les projets à venir, dans le domaine de l'urbanisme, nous sommes toujours en cours de révision du PLU qui a été créé sur la commune en 2008 puis modifié en 2012. Par ailleurs, suite à la validation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) au 1er janvier 2021, il doit également être mis en adéquation avec ce document qui est hiérarchiquement supérieur au PLU. Le service des droits du sol a un gros travail à fournir en collaboration avec le cabinet de l'urbaniste. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'une réunion publique spécifique car il va s'agir d'un changement important de la zone constructible sur la commune.

Pour le déploiement de la Fibre Optique, les travaux sont dans les temps. Il s'agit d'un projet intégralement porté par le département du Gard. La commune de Saint Julien de Peyrolas sera raccordée fin 2022. Les foyers pourront souscrire des contrats et être reliés à compter du premier trimestre 2023 car lorsqu'une zone est techniquement fibrée, l'opérateur (SFR) qui a déployé le réseau de fibre optique doit observer un délai de carence de 3 mois pour permettre aux autres opérateurs de venir s'installer sur le nouveau réseau et ne pas fausser la concurrence. Pour le département du Gard, cela représente 257 000 foyers pré-équipés répartis sur les 305 communes gardoises et environ 10 000 km de fibre optique déployée.

Nous avons lancé le projet de construction d'une mairie qui était au cœur de notre programme et qui sera implantée en lieu et place de l'actuel parc des enfants à proximité des écoles. Ce dernier sera déplacé en fin d'année en face dans des anciens jardins qui sont la propriété de la commune. Les études sont en cours et la nouvelle mairie devrait être opérationnelle en décembre 2023.

Outre les projets que nous réalisons, il y a ceux que nous soutenons dans leur création, je veux parler du projet de construction d'une micro-crèche privée (selon la pédagogie Montessori où les enfants évoluent à leur rythme mais avec des règles malgré tout) de 10 à 12 berceaux. Elle accueillera des enfants de 3 mois à 3 ans. Les employés seront recrutés en fonction de leur qualification sur le territoire.

Suite à l'étude effectuée, il ressort qu'il y a un manque de solution de garde sur la commune et les communes environnantes. Nous encourageons donc ce projet générateur d'emplois stables à l'année et qui est un bon et beau projet qui profitera également à l'école. Elle devrait être créée au niveau de l'impasse Beausoleil, route de la Becharine.

Lors du premier conseil municipal de cette nouvelle année, nous avons voté une délibération qui concerne une déclaration de projet pour la mise en compatibilité avec le PLU d'une parcelle de terrain située dans une zone à vocation artisanale et commerciale. Cette zone génère la convoitise de grandes enseignes avec des projets commerciaux importants. Nous avons choisi d'aider un porteur de projet local qui envisage la construction d'un commerce de proximité à taille humaine (300 m² de vente maximum) avec la création d'une station-service 2 pistes et d'une aire de lavage pour les automobiles. Nous voulons garder notre caractère de village avec les services adaptés à l'évolution démographique de notre commune et de celles situées à proximité. La zone actuellement de 7 hectares devrait être réduite à 3 ou 4 hectares pour limiter les installations.

Pour terminer, le nouveau site internet de la mairie a été mis en ligne. Il est accessible depuis l'adresse : www.saintjuliendepeyrolas.fr vous y trouverez toutes les informations utiles sur la commune.

Vous avez ci-dessus, en résumé, nos principales actions passées et à venir. Depuis l'année dernière et même avant, vous vous êtes certainement rendu compte que nous vivions de plus en plus dans un monde en profonde mutation. Mutation accentuée par la crise sanitaire que nous traversons qui a bousculé nos habitudes et réduit nos libertés comme je le soulignais au début. Nous subissons des contraintes économiques et sociales fortes et durables qui nous obligent à modifier nos comportements.

Comme ceux des familles, les budgets des communes s'en ressentent, les dotations et les subventions allouées par l'Etat et les collectivités diminuent. Pour faire court, il faut apprendre à faire mieux avec moins. Malgré les difficultés que nous connaissons depuis le début du mandat, soyez assurés que vous avez à faire à une équipe d'élus et un maire particulièrement à l'écoute des habitants en respectant les diversités d'opinion. Nous sommes attachés à entretenir une relation de proximité avec la population. Bien entendu, parfois, et vous vous en êtes certainement rendus compte aussi, il faut savoir faire preuve de tolérance mais aussi de fermeté toujours dans l'intérêt collectif. Nous sommes à l'image de la société, nous avons à faire à une législation et à une réglementation dans nos actes publics qui évoluent sans cesse et pour lesquels l'approximation n'est pas permise.

Quelque soit la fonction, cela nécessitent un ensemble de connaissances sérieuses au niveau financier, juridique et législatif. Je puis vous assurer que j'agis et que je défends les intérêts de notre village en m'impliquant avec vigilance sur les projets de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien à laquelle nous appartenons avec les 43 autres communes que composent ce territoire. C'est un enjeu majeur que d'évoluer avec la communauté d'agglomération et les instances extérieures. Il faut accepter cette évolution inéluctable vers davantage de coopération entre les communes à partir du moment où les traditions, l'équilibre et les intérêts de chacun sont sauvegardés.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais vous dire en ce début d'année 2022 et vous affirmer à nouveau, l'honneur que j'ai, de représenter Saint Julien de Peyrolas et l'ensemble de ses habitants.

Claude SALAU, maire.

UNE ANNEE POUR APPRENDRE

Notre équipe municipale, élue en 2020, a une particularité, tous les conseillers municipaux sont élus pour la première fois.

Cette année 2021 fut donc l'occasion pour nous de nous former à la gestion d'une municipalité, à communiquer avec les Peyrolais, à gérer les équipes municipales.

Nous essayons d'être à l'écoute de chacun, de répondre à vos questions, d'aider vos démarches. N'oublions pas toutefois que cette année 2021 a été fortement perturbée par la gestion de la crise sanitaire. Nous ne rencontrons parfois que silence et indifférence lorsque nous relayons vos démarches à d'autres niveaux de l'administration.

Nous ferons en sorte d'être meilleurs pour la suite de ce mandat, le travail qui est devant nous est important, mais on le fait en pensant à l'ensemble des Peyrolais.

Nous remercions aussi les associations du village, qui l'animent tout au long de l'année, qui embellissent le village, qui créent des activités culturelles et sportives.

Alors, nous vous souhaitons le meilleur pour 2022, le bonheur, la santé, et une très bonne année.

LE MERCATO A LA MAIRIE

La Mairie a vu de nombreux changements cette année 2021 concernant l'arrivée et les départs de plusieurs personnes travaillant au sein de ses locaux.

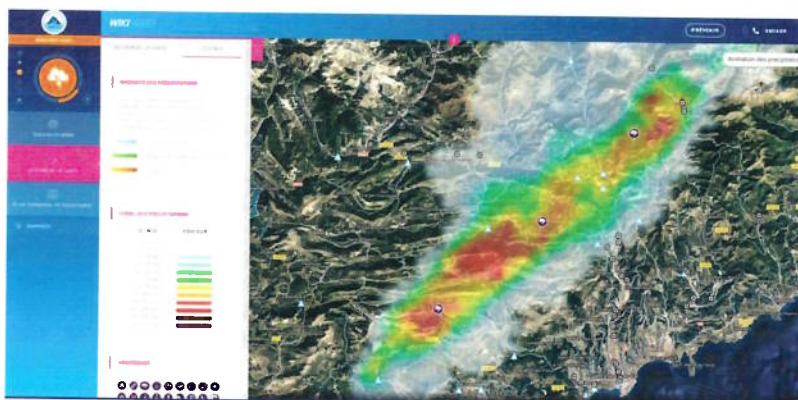
Madame Marie-Paule Vialle, après six ans passés au secrétariat de la mairie, a pris sa retraite pendant l'été 2021. Elle s'est consacrée à passer les consignes particulières à sa remplaçante Nathalie Gauthier, agent de collectivité territoriale depuis 2001, qui a pris ses fonctions peyrolaises depuis le jeudi 15 avril 2021. Plus récemment, employé communal depuis 2001, Pierre Deloly, alias Caïau en provençal, a fait valoir ses droits à la retraite début décembre 2021 et a été chaleureusement félicité par Monsieur le Maire et son équipe lors de la remise de son cadeau.

SECURITE DE LA POPULATION

Afin de préserver la sécurité des habitants de la commune, nous avons élaboré un P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) en collaboration avec la société Predict Services. Il s'agit d'un système auquel adhèrent les communes du Gard rhodanien qui sert à prévenir les risques hydrométéorologiques, en temps réel, 24h/24h. Il permet d'évaluer précisément ces risques, notamment le risque d'inondation. Il sert aussi d'aide à la décision sur ces enjeux mais aussi d'accompagnement durant une crise hydrométéorologique. Quant à lui le P.C.S. est un document de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population. Il prévoit une organisation et une gestion générale de la crise.

Parallèlement, nous avons également préparé un D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui sera distribué dans chaque foyer. Nous avons tenté d'identifier les risques majeurs auxquels notre commune pourrait être exposée. Pour chacun de ces risques nous avons inséré une fiche réflexe avec des consignes de sécurité qui peuvent vous servir d'aide pour prévenir le danger. Lisez et conservez ce document.

Nous vous invitons (si ce n'est déjà fait) à télécharger sur votre tablette ou téléphone mobile l'application gratuite Panneau Pocket que nous mettons gratuitement à votre disposition (cf instruction d'installation à la fin du journal). Elle nous permet de vous alerter entre autres des situations dangereuses.





LES ECOLES

Au mois de mars 2021, la nouvelle carte scolaire faisant état des évolutions dans l'ensemble des écoles de la région, nous a appris que pour la rentrée 2021, nous ouvririons une nouvelle classe au sein de l'école primaire. Aussi sommes – nous revenus à 5 classes pour les niveaux allant du CP au CM2. Avec les 3 classes de maternelles, l'effectif total est de 185 enfants répartis sur 8 classes.

LISTE ELECTORALE

L'inscription à la liste électorale se fait jusqu'au 04 Mars, pour les nouveaux majeurs ainsi que les nouveaux résidents sur la commune. La démarche se fait en mairie ou par internet : www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits

LE MARCHÉ DU MARDI



Tous les mardis, depuis le 6 avril 2021, se tenait sur la place du Donjon, le marché de Saint Julien de Peyrolas, pendant toute la matinée (8h-12h) jusqu'à la veille des vacances de la Toussaint.

Parmi les commerçants présents, nous pouvons citer le boucher-charcutier-traiteur, le maraîcher (Maximin Jullien), la crémière, le producteur de miel (Henry Robert), le producteur d'huile d'olives (Sébastien Bonnet), la créatrice de bijoux (Sarah Ladet) et le graveur sur verres (Philippe Petey).

Le café du village « 3007 » situé en plein centre du marché a accueilli une chanteuse et un musicien du village pendant toute la durée de l'été. Prestation musicale offerte par la mairie. Cet été encore, nous pourrions revoir le marché estival qui reviendra cette fois en juillet et août et nous comptons sur votre présence pour le faire vivre et vous fournir en produits locaux de 8h à 12h.

LA REDEVANCE INCITATIVE

L'agglomération du Gard Rhodanien, dont nous faisons partie est en transition pour la mise en place de la redevance incitative en ce qui concerne la collecte des déchets. Le principe de cette redevance est de diminuer le coût et le volume des déchets ménagers en incitant à des pratiques plus vertueuses (compostage des déchets organiques, diminution des emballages, recyclage, etc...). Moins l'on jettera d'ordures, moins l'on paiera.

Deux communes de l'agglomération, Saint Victor la Coste et Montclus ont été choisies comme communes-test afin de mettre en place la redevance incitative, celle-ci est en application sur ces deux communes et préfigure à la généralisation d'ici 2024.

L'année 2023 sera celle de la généralisation de ce fonctionnement, et à partir de 2024 la mise en place du tarif incitatif.

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter la page de l'agglomération suivante :

<https://www.gardrhodanien.fr/environnement-et-dechets/redevance-incitative-moins-de-poubelle/>

BREVES

Cette année 2021, comme l'an dernier, plusieurs événements ont été annulés pour les raisons sanitaires liées au COVID :

- La fête votive du mois d'août.
- La soirée d'Halloween
- De nombreuses animations des associations du village,
- Plusieurs soirées à thèmes organisées par le bar restaurant Le 3007.

Malgré tout, nous avons pu faire la fête des vigneronniers mais aussi le marché de Noël (organisé par « les amis du Donjon »)

AIRE DE COMPOSTAGE

L'aire de compostage, complétant le dispositif de collecte des déchets, a été inaugurée à proximité du cimetière, en présence des responsables développement durable et environnement de l'agglomération. Cette aire est destinée à recevoir les déchets organiques afin de les transformer en compost qui servira d'engrais pour les espaces verts tout en réduisant le volume des déchets collectés.





CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le souvenir des anciens combattants de la Grande Guerre s'est tenu cette année en présence des soldats du 1^{er} REG de Laudun l'Ardoise. Cette année, nous fêtons également le centenaire du monument aux morts. A cette occasion, l'association « culture et patrimoine en Peyrolais » nous en a conté l'histoire et les élèves de l'école ont participé à cette cérémonie. De nombreux Peyrolais étaient présents également.



LE MARCHÉ DE NOEL



Le week end du 18 et 19 Décembre, le marché de Noël s'est tenu dans la salle polyvalente, comme l'an dernier. Cela nous protège des intempéries et cela a permis de faciliter les démarches liées au pass sanitaire qui sont imposées à l'organisation de tout événement.

Une quarantaine d'exposants ont présenté leurs productions, produits d'artisanat et autres produits, pour le plaisir des petits comme des grands.

Le 3007 était présent pour la restauration à emporter et pour un vin chaud bien revigorant.

Le week end s'est bien passé, malgré les contraintes imposées par la situation sanitaire, les Peyrolais ont répondu présents et les enfants ont pu venir donner leur liste de cadeaux au père Noël, venu se reposer sur notre marché, et goûter les bons produits régionaux.

Des animations ont assuré l'ambiance festive durant le marché de Noël, chants de Noël, maquillage pour enfants, karaoké, dégustations de produits locaux, tous les ingrédients d'un week end réussi.

LE MARCHÉ AU FLEURS



Le 30 mai s'est tenu le marché aux fleurs, organisé par l'association des amis du Donjon. Ce marché a rassemblé une vingtaine d'exposants, fleuristes, horticulteurs, pépiniéristes et producteurs de produits locaux. L'APE a également tenu un stand proposant des plats gourmands, l'animation musicale était assurée par DJ Tony Alessandro.

Les enfants de l'école ont également exposé des vélos, décorés pour l'occasion.



RENOVATION DU CALVAIRE

En 2021, le chantier d'insertion « Passe murailles » est venu rafraîchir les sentiers du Calvaire et du lieu-dit le Belvédère, aplanissant les chemins et en recréant les marches qui montent jusqu'à la grotte.

A la suite de ces travaux, l'association « Culture et patrimoine en peyrolais » aidée par Mr Maximin Jullien, ont entrepris d'embellir le Calvaire en entretenant la végétation, en replantant rosiers et fleurs et en poursuivant le travail de « Passe murailles ».

Travail collaboratif et bonne ambiance cet été au calvaire, malgré le soleil, la mairie a offert une paella aux bénévoles de l'association en remerciement du travail effectué.



DEGRADATIONS ET ACTES DE VANDALISME

Cette année encore, plusieurs actes de vandalismes ont eu lieu au village (dégradation du multisport près de l'école, dégradation de la cabane et des livres au terrain de jeux, colle obstruant les serrures de l'école et de la bibliothèque des jeunes).

Ces événements ont été constatés par les forces de l'ordre, appelées à ces différentes occasions et la mairie a déposé des plaintes. La municipalité reste vigilante devant ces actes de vandalisme et s'emploiera à trouver les responsables afin de mettre fin à ces comportements.

UN NOUVEAU TRACTEUR

L'équipe technique de la mairie est désormais pourvue d'un nouvel engin, le vieux tracteur municipal devenant trop onéreux à l'entretien, un neuf a été acheté en remplacement pour s'occuper de l'entretien des bas-côtés de nos chemins municipaux



COLIS DES ANCIENS, LE CCAS EN ACTION

Cette année encore, la situation sanitaire n'a pas permis de faire le repas des anciens, toutefois le CCAS leur a remis comme l'an dernier un panier garni. Cette remise s'est faite au foyer socio-éducatif en présence du maire, Mr Salau, du président du CCAS, Mr Rollet, d'élus et de bénévoles.



INSTALLATION FIBRE OPTIQUE

Les travaux sur la fibre optique continuent sur la commune. Régulièrement, vous verrez les techniciens installer puis connecter la fibre entre les chambres de voie publique et les boîtiers de terminaison. Restez prudents, ils doivent pour cela occuper une partie de la route. La fibre sera accessible sur la commune au cours du premier trimestre 2023.

RENTREE DES CLASSES

Cette année, l'école a ouvert une huitième classe. En effet, l'école de Saint Julien, qui regroupe les élèves du village, mais aussi ceux de Salazac, d'Aiguèze et de Saint Christol de Rodières, accueille 185 élèves.

Au cours de l'été, du mobilier a été renouvelé, des tableaux blancs installés et des vidéoprojecteurs interactifs équiperont les classes de primaire dans le cadre du plan de relance numérique.



POLICE MUNICIPALE

Depuis mi-Avril, un poste de police municipale à mi-temps est en place sur la commune. Le poste de police est situé dans le centre du village, à côté de la poste. Les missions (non exhaustives) de notre policière sont : la lutte contre les incivilités, le stationnement gênant (notamment dans les rues étroites), les chiens en divagation, les infractions à l'urbanisme et à l'environnement, notamment en ce qui concerne les dépôts sauvages de déchets.





LA NOUVELLE MAIRIE

Le projet de construction de la nouvelle mairie a commencé. Nous sommes actuellement en phase de consultation des différents maîtres d'œuvres, cabinets de conseil et de contrôle réglementaires.

La maîtrise d'œuvre va rapidement commencer l'étude du projet afin de finaliser les plans et pouvoir nous proposer des entreprises de gros œuvres.

Nous accordons beaucoup d'importance à ce projet, premièrement parce que la mairie appartient à tous les Peyrolais, mais aussi car l'actuel bâtiment n'est plus aux normes, notamment pour l'accessibilité et il est important de se remettre en conformité, en proposant un accueil en mairie de meilleure qualité pour les administrés.

Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de ce projet au fur et à mesure de son avancement.

LA RAMPE DE L'ÉGLISE

L'accès de l'église a été modifié, les escaliers remplacés par une rampe d'accès. Cette rampe a été décrite par certains. Sachez toutefois, qu'au regard de la place devant l'église et afin de respecter les normes d'accessibilité, nous n'avons pu faire de rampe d'accès plus courte, ni moins encombrantes. Nous nous réjouissons toutefois de permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir accéder facilement à l'église.

PORTE D'ENTRÉE DE LA MAIRIE

La porte d'entrée de la mairie a été déplacée de quelques mètres, afin de ne plus donner sur la Grand Rue. En effet, la sortie directe sur la chaussée pouvait être dangereuse et a été déplacée dans la ruelle de la Lanterne.



ECLAIRAGE NOCTURNE : LE PASSAGE AUX LED

Le remplacement de l'éclairage nocturne est en cours sur la commune. La première tranche de travaux, en association avec le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard, est faite, les deux autres auront lieu en 2022 et 2023.

Au final, le passage à des lampes LED permettra de contrôler la luminosité des éclairages, gardant ainsi un éclairage toute la nuit mais d'intensité modérée. De plus, la projection faite sur la consommation permet d'évaluer une diminution de la consommation annuelle d'électricité liée à l'éclairage de 4800 à 800€ environ. L'amortissement de l'investissement réalisé sera donc fait en moins de 5 ans.

UNE NOUVELLE CRÈCHE

Une nouvelle crèche va bientôt voir le jour sur la commune en financement complètement privé. Cette crèche accueillera sur la méthode Montessori des enfants âgés de 3 mois à 3 ans, et sera compatible avec les aides de la CAF car les mensualités seront adaptées en fonction des revenus.

Elle sera située sur la route de la Bécharine à proximité du lotissement, le terrain va être réaménagé afin d'accueillir la nouvelle construction. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet.











PROXI VACCIN

Le dispositif itinérant et de proximité de vaccination contre le covid-19 Proxivaccin, mis en place par la Région Occitanie et l'Agence régionale de la santé Occitanie est passé par Saint-Julien-de-Peyrolas, le vendredi 20 août et le vendredi 10 septembre 2021. Ce dispositif, lancé dès le mois de mars de la même année, pour les zones rurales de la région, a été mis en place face à la propagation du variant Delta. Ce dispositif fonctionnait grâce à un camion de télé-imagerie médicale, accessible aux personnes à mobilité réduite, à côté de la salle polyvalente. Les inscriptions se sont effectuées à la mairie de Saint-Julien de Peyrolas en amont. De nombreuses personnes ont pu ainsi en bénéficier.

BUDGET PREVISIONNEL 2021

L'année 2021 vient de se terminer et c'est le moment de faire le point sur les grands évènements financiers qui sont venus impacter le budget de la commune malgré le contexte sanitaire que nous vivons depuis deux ans maintenant.

Notre budget se décline en deux grandes sections : **Fonctionnement et investissements**

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
 <p>DÉPENSES : 1 141 431 €</p> <p>Fonctionnement : 1 126 662 € Intérêts d'emprunts : 14 769 €</p> <p> Les dépenses de salaires ont augmenté de 75 048 € par rapport à 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un poste d'agent de police • Contrats Covid pour l'école <p> Régularisations pour 47 295 € sur des loyers et des factures d'eau impayés qui s'ajoutent aux dépenses du budget.</p> <p> RECETTES : 1 404 553 €</p> <p>Fonctionnement 1 399 003 € Cession pièces tracteur 5 550 €</p> <p> A souligner qu'une diminution régulière depuis 2019 des dotations de l'État (2019 :141 520 €) (2020 :138 079 €) (2021 :126 236 €)</p> <p> RÉSULTAT : 263 122 €</p>	 <p>DÉPENSES : 283 506 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement emprunt 80 895 € • Éclairage public 14 000 € • Entrée mairie 14 040 € • AMO nouvelle mairie 8 220 € • Bâtiments + mobiliers 61 854 € • Voirie 6 309 € • Tracteur +véhicule police 74 623 € • Ordinateurs + numérique 16 248 € • Divers (urnes-Noël) 7 317 € <p> RECETTES : 252 733 €</p> <p>Recettes d'investissements 166 881 € Emprunt tracteur + caution 40 380 € Subventions d'investissements 45 472 €</p> <p> Les recettes progressent du fait d'une régularisation de TVA des années antérieures pour 100 767 €.</p> <p> RÉSULTAT : - 30 773 €</p>



Le résultat de l'exercice global s'élève à :	232 349 €
RÉSULTAT SECTION FONCTIONNEMENT : + 263 122 €	
RÉSULTAT SECTION INVESTISSEMENT :- 30 773 €	
REPORT N-1 GLOBAL	+ 1 240 851 €
SOLDE GLOBAL DISPONIBLE AU 31-12-2021	+ 1 473 200 €

Ce résultat permettra le financement des dépenses futures sur l'exercice 2022 avec entre autres :

- ★ Mise en accessibilité des bâtiments publics.
- ★ Travaux de voirie.
- ★ Etudes nouvelle mairie
- ★ Création d'un nouveau parc pour enfants.

Ces investissements font l'objet de demandes de subventions en cours d'instruction.

QUELQUES PRÉCISIONS



Toutes les dépenses d'investissements 2021 ont été financées sur nos fonds propres et par un emprunt de 40 000 € pour le tracteur au taux de 0,55% sur une durée de 6 ans. Pour 2021 Le capital remboursé s'élève à 80 895 €, soit 56 € par habitant, comparé à la strate du département 81 € (réf 2020). Nos annuités d'emprunts (capital + intérêts) sur 2022 seront de 85 200 € et de 39 285 € sur 2023 avec la fin du prêt sur le bâtiment de la cantine.



CONCLUSION



Pour 2022 notre attention portera principalement sur la réalisation des travaux engagés, et l'obtention de subventions !!!

Tous nos voyants sont au vert pour réaliser les futurs projets de la commune !!!!

Françoise EYMARD



Association club de tir STPO :

École de tir avec encadrant dès 7 ans ; Ouvert le samedi après-midi avec la présence d'un moniteur, notamment pour les jeunes ; 2 concours sont organisés par an (en plus des différentes compétitions de la FFT). Le tir aux canards + Un challenge.

Contact : charlyvolle@aol.com

Association Lou Fiesta :

Entraînement le mercredi et le vendredi à partir de 18h30 à la salle polyvalente. Un tournoi est prévu pour le mois de juillet.

Contact : robert.becker.sjdp@gmail.com

Association AP GYM :

Des cours sont dispensés au foyer socio-éducatif les lundi matin et mercredi en fin de journée,

Contact : apgy30760@gmail.com

Association astronomie :

Elle se réunit 2 fois par mois au local à côté de la poste. Réalisation d'activité avec DRAGA le jeudi soir. Organise des soirées astronomie au niveau des villages aux alentours,

Contact : ch.sicu@wanadoo.fr

Association société de chasse ST HUBERT : Contact : 30jpcannie@gmail.com

Association le Bouchon peyrolais (pétanque) :

Présence d'un entraîneur le mercredi pour les jeunes de 12 à 18 ans,

Contact : lebouchonpeyrolais@gmail.com

Association Chorale :

Organisation de chant musical sacré baroque avec un orchestre,

Contact : crochesibelle@gmail.com

Association Les amis du donjon :

Elle organise des vides greniers, foire des vigneron, marché de Noël. En 2022, sera organisé un repas pour la Saint Valentin le 1er février au foyer socio-éducatif, En mai 2022, organisation d'un vide grenier à la place du donjon.

Contact : lesamisdujon@gmail.com

Association AFP :

En mars 2022, organisation d'un loto. En août 2022, organisation de la fête votive.

Contact : chaps30760@hotmail.fr

Association Culture et patrimoine en peyrolais :

Permanence le mardi et mercredi après-midi. Souhaite organiser en 2022 des fêtes au Calvaire tels que concerts, expositions, etc.

Contact : suau.genevieve@gmail.com

Association APE (parents d'élèves) :

Organisation d'une tombola avec pour objectif d'amener : 2 classes à la ferme aux crocodiles ; 2 classes au palais des Papes ; 2 classes à la forêt. Réalisation de ventes de crêpes après l'école le vendredi soir. Organisation d'un carnaval. Organisation de la fête de l'école, 1er mai participation, vente de gâteaux au tournoi de foot.

Contact : romcbr@hotmail.co.uk

Association boules lyonnaises :

7 concours officiels organisés en 2021/2022 en prévision (12/12/21, 15/01/22, 22/01/22, 19/02/22, 15/05/22, 26/05/22, 03/09/22). Organisation d'une journée initiation au printemps 2022. Organisation/participation d'un championnat double mixte. Entraînement le mardi, jeudi et vendredi.

Contact : a.fabregue@laposte.net

Association USP (football) :

U6 à -13ans, entente entre Saint Julien de Peyrolas et St Paulet de Caisson. Organisation d'un tournoi le 1er mai 2022.

Contact : tomdlr01@gmail.com



ETAT CIVIL

Naissances 2021

PEDEMONTE Mirko Max André 01/02/2021
FEMINIER Lola Angélique Brigitte 07/03/2021
BERNE Hanna, Angela 28/05/2021 Naissance sur la commune
AROCAS Eva Renée Josette 16/05/2021
EYMARD Axel Simon Oleg 21/06/2021
PERSYN Maëlio Noé 15/07/2021
BARNOUIN Hugo Alain Xavier 02/09/2021
NOEL Jade Marie-Christine 19/11/2021

Décès 2021

VIDAL Jean-Yves Roger Julien 07/02/2021
RIQUE épouse GIACOMO Eveline Marie Joseph Henriette 04/03/2021
ROUX épouse CAVALIER Nicole, Madeleine, Léa 25/03/2021
SOULIMAN Sylvain Claude Robert 17/04/2021
CACHOIRE épouse VANDERPERT Lucette 11/05/2021
DELOLY Pierre Aimé Henri Laurent 07/06/2021
DELOULE Maurice Edouard Félix 11/06/2021
PUJOLAS Jean-Marc Henri 13/06/2021
MERCIER Jean Claude Marius Yvon 16/10/2021
PASCAL Danielle Marlène Mary-Jane 07/11/2021

Mariages 2021

MARIGNIER Laurent Jean et MALBRUNOT Emmanuelle 27/02/2021
POUGNY Yann et CHLOE Julnéta 12/06/2021
LEVRAU Sébastien et HERNANDEZ Angélique 03/07/2021
ALLIGIER Jean-Luc et JULIEN Stéphanie 14/07/2021
EGO Pascal Henri et BALBO Grazielle 17/07/2021
SOUCHON Alexandre et GASCON Pauline 17/07/2021
CHAUİYAKH Mohamed et ADHAR Nawel 07/08/2021
MEKCHOUCHE Mehdi et PERUS Sandrine 04/09/2021

Un village agréable pour tous ? C'est possible !

LE RESPECT DE LA TRANQUILLITE D'AUTRUI DE NUIT COMME DE JOUR	TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE BRUYANTS	VOUS ETES PROPRIETAIRE D'UN CHIEN ?	STATIONNER SON VEHICULE AVEC CIVISME ET RESPECT
<p>D'après le code de la santé publique.</p> <p>« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé ».</p> <p>Sauf dérogation préfectorale, ces troubles sont interdits la nuit... Mais aussi le jour !</p>	<p>Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne peuvent être réalisés qu'aux horaires suivants :</p> <p>Les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30.</p> <p>Le samedi de 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00.</p> <p>Dimanche et jours fériés de 10H00 à 12H00.</p> <p>(Cf arrêté 2013/42 du 01/07/2013).</p>	<p>Tout chien doit être tenu en laisse et ses déjections doivent être ramassées, sans quoi son propriétaire est passible d'une contravention de 68 €.</p> <p>Des sachets à déjection sont disponibles sur la place du Donjon, dans le petit parc du monument aux morts et à d'autres endroits de la commune.</p>	<p>Votre véhicule ne doit occasionner aucune gêne à la circulation ou au stationnement des autres automobilistes.</p> <p>Tout stationnement gênant expose son propriétaire à une contravention de 35 € voire 135 € s'il est considéré très gênant (sur un trottoir ou dans un virage etc.)</p>



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

SOYEZ
ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

OFFERT PAR
VOTRE
MAIRIE

- Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



- Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur ❤️ situé à côté de son nom

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !



TRIBUNE LIBRE

Lors du précédent bulletin, j'ai parlé de l'obligation vaccinale qui avançait masquée. Aujourd'hui, elle est là, pour nos soignants tout d'abord, mais aussi pour les enseignants et si l'on continue dans ce sens, ce sera pour tout le monde, le tout nouveau pass vaccinal n'étant qu'une étape.

N'étant pas médecin, je ne me permettrai pas de vous donner de conseil sur le fait de vous faire vacciner ou non. Ce choix est intime, il vous revient à chacun de vous et à vous seul. Faites ce choix en votre âme et conscience, sans vous laisser influencer, ni par l'état, ni par votre famille ou vos amis, ni par personne.

Ce qui est par contre indigne de notre république, c'est le traitement médiatique imposé à cette question, mais aussi l'incohérence de la gestion de crise, mainte fois prolongées, à un moment où le dernier variant, aujourd'hui largement majoritaire, pousse les pays Européens à suspendre les restrictions. Le temps est à un retour à la normale, mais en France, on ajoute le pass vaccinal au pass sanitaire, toujours en activité. Editoriales, journalistes, rédactions, et autres politiques, lancent des débats iniques comme, « doit t'on soigner les non vaxx ? », « Doit-on les réanimer s'ils font un arrêt ? », etc... Ces gens cherchent à diviser les Français. Les pro-vaxx contre les anti-vaxx. Belle dualité, il n'existe pas de nuance selon eux.

Personnellement, lorsque j'entends un discours du genre « soit tu es avec moi, soit tu es contre moi » j'estime que ça sent mauvais.

Les discours selon lesquels les non vaccinés font courir des risques à tout le monde fleurissent sur les plateaux TV, n'ont-ils jamais étayé cet argument ? Où sont les études ? Les vaccins ont toujours protégé les personnes vaccinées, pourquoi ceux-là n'y arrivent pas ?

Ne soyez pas dupes, la question de la vaccination n'intéresse que peu nos « élites », leur but est la division des Français, car un peuple désuni ne peut plus se défendre et aujourd'hui, il faut se défendre contre la perte de nos libertés.

Alors, soyez bienveillants les uns avec les autres, soyez compréhensif, n'ayez pas peur du virus, actuellement les chiffres sont au plus bas (source : santé publique France). Restez unis, écoutez chacun dans ses raisons de prendre ou non ce vaccin, ne jugez pas, chacun ses raisons, chacun son choix, c'est ça la liberté.

Vous êtes également libre d'adhérer ou non à ces quelques mots, mais n'oubliez pas que je suis un ignoble complotiste.

Grégory Cavalier